

Plan Régional Santé Travail

Rhône-Alpes

FA EvPRP A.1.2 FE DU



Recommandations du groupe de travail* sur la fiche d'entreprise et le rôle des acteurs de la pluridisciplinarité dans son établissement.

GENERALITE



- La fiche d'entreprise est un document parfois lourd et chronophage mais c'est une nécessité de faire ces fiches et de les transmettre aux entreprises, même si elles ne sont pas exhaustives, par souci d'efficacité il faut accepter que la fiche d'entreprise soit centrée sur les risques principaux.
- Si possible la fiche d'entreprise doit être faite lors de l'adhésion au service de santé pour connaître les postes et les risques.
- Toute **action en entreprise** du médecin du travail doit faire l'objet d'un **rapport annexé** à la FE, de même que certains courriers adressés à l'employeur.
- Il est nécessaire **de recentrer les actions de pluridisciplinarité** en vue de la réalisation des **Fiches d'Entreprises (FE)** : toute action pluridisciplinaire doit concourir entre autre à la réalisation de la FE.
- Une synthèse **doit recenser** les risques principaux **et les messages de prévention à faire passer en priorité**. Celle-ci doit être en première page et faire référence au travail d'évaluation ou d'identification des risques fait par le médecin et l'IPRP.
- **Un suivi** des préconisations est indispensable, il doit être matérialisé soit par un écrit ou une visite (une fiche de relance pré établie peut aussi être annexée à la FE).

* Ces recommandations ont été établies par un groupe de travail, de médecins, IPRP et assistantes de la région Rhône-Alpes, animé par un médecin inspecteur régional à l'occasion du plan régional santé travail pour le thème d'action évaluation et prévention des risques professionnels. Les travaux du groupe ont commencé en juin 2007 et ces recommandations ont été établies en juin 2008.

DELEGATION DES TACHES par le médecin pour aider à la réalisation de la Fiche d'Entreprise, sachant que celle-ci est à l'initiative de ce dernier et sous sa responsabilité.

1 - Aux assistantes ou assistants dédiés à la FE

L'ensemble du groupe est favorable à des assistantes dédiées et volontaires pour cette tâche.

Ces assistantes ont la possibilité de se former par l'intermédiaire d'organismes de formation qui proposent des formations plus ou moins longues et diplômantes.

• Missions des assistantes FE :

→ **Prendre les rendez-vous** en restant en relation avec la secrétaire du médecin (le médecin doit donner son accord de principe), afin que le médecin et l'IPRP se déplacent dans l'entreprise pour réaliser la FE.

→ **Recueillir des données** concernant la 1ère partie de la FE, soit par téléphone soit par une pré-fiche adressée à l'entreprise après un 1er contact téléphonique.

Les informations concernées sont :

- les renseignements d'ordre général,
- les conditions générales de travail,
- les indicateurs de résultats,
- les maladies professionnelles,
- la formation à la sécurité, les mesures concernant les soins et les premiers secours...
- les fiches de données de sécurité (FDS),
- les résultats de mesurages et prélèvements disponibles,
- les conventions éventuelles (CPAM, ARACT, etc...).

→ De même, elle pourra certainement être d'une aide précieuse dans le suivi des préconisations.

→ Peut être, par la suite, elle pourra aller sur le terrain en prolongement de ce rôle.

2 - **Aux Intervenants en Prévention des Risques Professionnels(IPRP)**

Les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) sont une aide pour faire l'identification ou l'évaluation des risques des entreprises. Cette identification / évaluation doit être validée avec le médecin.

Les rendez-vous étant pris par l'assistante, il s'agit alors d'aller dans l'entreprise pour la réalisation de la FE : Médecins et IPRP se concertent pour l'organisation pratique et pour définir un protocole d'intervention.

•Rôle de l'IPRP :

Son rôle va dépendre de sa spécialité. Il peut consister à :

→ Une **aide à l'évaluation des risques** (peut être privilégiée dans le cadre d'un travail par branche), en particulier aide à l'évaluation des risques accident / machines / risques électriques.

→ **Un recueil de FDS** aidé par les logiciels spécifiques type EVARIST sachant que les secrétaires formées sont capables de saisir sur Evarist, l'IPRP peut rendre une synthèse performante.

→ En fonction de la spécificité de l'IPRP, réalisation d'**études de poste plus détaillées, ergonomique, chimique, manutention et gestes.**

→ Les IPRP peuvent aussi faire de la **métrologie d'ambiance.**

→ L'IPRP et éventuellement l'assistante doivent s'enquérir du **suivi des préconisations** en matière de prévention figurant sur la FE (exemple : aspiration d'un poste, aménagement ergonomique, EPI etc....

→ Aider à la **communication en matière de prévention dans l'entreprise** la FE pouvant déboucher sur des actions de communications dans l'entreprise.

Chaque service adaptera au mieux ces recommandations en fonction de son organisation interne.